



CANADA

TREATY SERIES 1963 No. 8 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Civil Emergency Planning

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa November 15, 1963

Entered into force November 15, 1963

DÉFENSE

Planification civile d'urgence

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE


Ottawa le 15 novembre 1963

En vigueur le 15 novembre 1963

43 208 571 / 43 279 866 / b3655905

61637721

CANADA



**EXCHANGE OF NOTES (November 15, 1963) REVISING THE AGREEMENT OF  
MARCH 27, 1951 BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE  
GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA IN ORDER TO  
PROVIDE FOR COOPERATION IN JOINT CIVIL EMERGENCY PLANNING.**

I

*The Ambassador of the United States of America to Canada to the Secretary  
of State for External Affairs.*

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, November 15, 1963.

**EXCELLENCY:**

I have the honor to refer to recent discussions between authorities of our two countries concerned with civil emergency planning and civil defense matters. These authorities have concluded that planning in our respective countries in these fields has reached a stage at which it would be mutually advantageous to revise the liaison arrangements between the two countries and to establish direct channels for detailed and technical consultation on civil defense, the use of resources in emergencies, and other aspects of civil emergency planning.

I am instructed by my Government, therefore, to propose a new agreement on Joint Civil Emergency Planning in our two countries, which would replace the United States-Canada Agreement on Civil Defense Cooperation of March 27, 1951<sup>(1)</sup>.

As far as possible, civil emergency planning activities in the United States and Canada should be coordinated for the protection of persons and property from the results of enemy attack as if there were no border. It is, therefore, proposed that there be a Joint United States-Canada Civil Emergency Planning Committee with responsibility for making recommendations to the two Governments, their departments and agencies, concerning plans and arrangements for cooperation and mutual assistance between the civil authorities of the two countries in the event of an attack on either country. This Committee will include the Secretary to the Cabinet of Canada, the Director of the Emergency Measures Organization of Canada, the Director of the Office of Emergency Planning of the United States, the Assistant Secretary of Defense (Civil Defense) of the United States and such other representatives as may be designated from time to time. Joint Secretaries for the Committee will be provided by the Department of External Affairs of Canada and the Department of State of the United States. The Committee will meet at least once in each calendar year at such times and places as may be agreed upon.

It is further proposed that the Committee may arrange for direct communication between such national authorities of Canada and of the United States as the Committee considers to be concerned with aspects of civil emergency planning in either country likely to be directly affected by comparable planning in the other. The Committee may also facilitate the exchange of information on aspects of civil emergency planning of a purely

<sup>(1)</sup> Canada Treaty Series 1951 No. 3.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 15 novembre 1963) REVISANT L'ACCORD DU 27 MARS  
1951 AFIN DE POURVOIR À LA COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET  
LES ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION CIVILE D'URGENCE.

I

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa le 15 novembre 1963.

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux conversations récentes entre les autorités de nos deux pays chargées de la planification civile d'urgence et de la protection civile. Ces autorités ont conclu que dans nos pays respectifs la planification en ces domaines a atteint un stade où il y aurait avantage mutuel à réviser les modalités de liaison entre les deux pays et à établir des voies directes pour les consultations d'ordre technique et de détail concernant la protection civile, l'emploi des ressources en cas d'urgence et les autres éléments de la planification civile d'urgence.

D'ordre de mon Gouvernement, je propose donc un nouvel accord concernant la planification civile d'urgence dans les deux pays, en remplacement de l'Accord entre le Canada et les États-Unis en date du 27 mars 1951<sup>(1)</sup> relatif à la coordination de la défense passive.

Dans la mesure du possible, les mesures de planification civile d'urgence aux États-Unis et au Canada devraient être coordonnées, pour la protection des personnes et des biens contre les effets d'attaques ennemies, comme s'il n'existait pas de frontière. Il est donc proposé qu'un comité canado-américain de la planification civile d'urgence soit chargé de présenter aux deux Gouvernements et à leurs ministères et organismes des recommandations touchant les programmes et les arrangements de coopération et d'assistance mutuelle entre les autorités civiles des deux pays en cas d'attaque contre l'un ou l'autre. Feront notamment partie du Comité: le secrétaire du Cabinet canadien, le directeur de l'Organisation canadienne des mesures d'urgence, le directeur de l'Office de planification d'urgence des États-Unis et le secrétaire adjoint à la Défense (civile) des États-Unis, outre les autres représentants qui pourront être désignés à l'occasion. Le ministère canadien des Affaires extérieures et le département d'État américain fourniront les cosecrétaires. Le Comité se réunira au moins une fois par année civile à la date et aux lieux qui pourront être convenus.

Il est en outre proposé que le Comité assure une communication directe entre les autorités nationales du Canada et des États-Unis dont relèvent, à son avis, certains éléments de la planification civile d'urgence de l'un des deux pays qui seraient probablement touchés de façon directe par une planification analogue de l'autre pays. Le Comité pourra aussi faciliter les échanges de renseignements sur les aspects de la planification civile d'urgence présentant

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1951 n° 3.



un caractère exclusivement national. Toutefois, les deux gouvernements emprunteront les voies diplomatiques ordinaires pour examiner les sujets ayant trait à l'élaboration d'une politique commune en matière de planification civile d'urgence.

Il est aussi proposé que le Comité, dans le cadre général de ses attributions, puisse créer les sous-comités et les groupes de travail qui seraient nécessaires, à son avis, pour faire progresser la planification mixte, et qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour faciliter la planification civile d'urgence canado-américaine, dans la limite de leurs pouvoirs, aux autorités publiques compétentes des États, provinces ou municipalités se touchant de part et d'autre de la frontière.

J'ai l'honneur de proposer, si le Gouvernement canadien agréé ces propositions, que la présente Note et votre réponse en ce sens constituent entre nos deux Gouvernements un Accord sur la planification civile d'urgence. Cet Accord remplacera celui du 27 mars 1951 et pourra être dénoncé par l'un ou l'autre Gouvernement moyennant un préavis écrit de trente jours.

Agréiez, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

W. W. BUTTERWORTH.

Son Excellence,

Monsieur Paul Martin,

Secrétaire d'État aux Affaires Extérieures,

Ottawa.

II

*The Secretary of State for External Affairs to the Ambassador of the  
United States of America to Canada.*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

Ottawa, November 15, 1963.

No. 192

EXCELLENCY:

I have the honour to refer to your Note of November 15, 1963, concerning proposals which would govern joint civil emergency planning between our two countries.

The proposals contained in your Note are acceptable to the Government of Canada and it is agreed that your Note and this reply thereto shall constitute an agreement between our two Governments which shall enter into force on the date of this Note.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

PAUL MARTIN,

*Secretary of State  
for External Affairs.*

His Excellency,

W. Walton Butterworth,

Ambassador of the United States of America,

Ottawa.

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis  
d'Amérique au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 15 novembre 1963.

N° 192

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note en date du 15 novembre 1963, concernant les propositions qui régiront la planification civile d'urgence entre nos deux pays.

Le Gouvernement canadien agréé les propositions de votre Note et il accepte que celle-ci et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente Note.

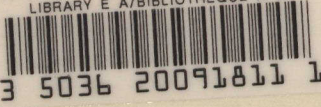
Agréé, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures,  
PAUL MARTIN.*

Son Excellence,

Monsieur W. Walton Butterworth,  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,  
Ottawa.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 15 novembre 1963

15 novembre 1963  
N° 182

Crown Copyrights reserved © Droits de la Couronne réservés

Available from the Queen's Printer, Ottawa, and at the following Canadian Government bookshops:

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa et dans les librairies du Gouvernement fédéral:

**OTTAWA**

*Daly Building, Corner Mackenzie and Rideau*

**OTTAWA**

*Édifice Daly, Mackenzie et Rideau*

**TORONTO**

*Mackenzie Building, 36 Adelaide St. East*

**TORONTO**

*Édifice Mackenzie, 36 est, rue Adelaide*

**MONTREAL**

*Æterna-Vie Building, 1182 St. Catherine St. West*

**MONTRÉAL**

*Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine*

or through your bookseller.

ou chez votre libraire.

A deposit copy of this publication is also available for reference in public libraries across Canada

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés dans toutes les bibliothèques publiques du Canada

Price 35 cents

Catalogue No. E3-63/8

Prix 35 cents

N° de catalogue E3-63/8

*Price subject to change without notice*

*Prix sujet à changement sans avis préalable*

Roger Duhamel, F.R.S.C.  
Queen's Printer and Controller of Stationery  
Ottawa, Canada

Roger Duhamel, M.S.R.C.  
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie  
Ottawa, Canada

1964

1964